

DEPARTEMENT : **Du RHÔNE**
ARRONDISSEMENT DE : **LYON**
CANTON DE : **VAUGNERAY**
COMMUNE DE : **COISE**

Envoyé en préfecture le 19/05/2023
Reçu en préfecture le 19/05/2023
Publié le
ID : 069-216900621-20230511-03_05_23-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11/05/2023

Date de convocation : 05/05/2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Arnaud MOUNIER

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Eliane MURIGNEUX, Aurélie CARTERON, Arnaud MOUNIER, Guillaume SOUBEYRAND, Valérie VENET, Pierre Emmanuel GRANGE, Lionel RICHARD

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Marie Agnès FAYOLLE, Bernadette MARTIN, Yoan MAMMERI

N° 03.05.23

OBJET : APPEL A PROJETS PARTENARIAT TERRITORIAL 2023 : DEMANDE DESUBVENTION POUR « TRAVAUX BATIMENT LOCAL COMMERCIAL »

Le Département du Rhône aide les communes afin de faire du territoire départemental un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L. 1111-10, 1er alinéa du code général des collectivités territoriales qui dispose que "le département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes, à leur demande".

Depuis la délibération n° 004 du 22 avril 2016, le Département du Rhône a adopté une nouvelle politique de soutien aux communes qui s'applique sous forme d'appel à projets.

Dans le cadre de cet appel à projets, le Département souhaite soutenir les investissements portés par les communes qui respectent les orientations des grandes politiques départementales et s'inscrivent dans la logique de développement durable proposée par le Département.

Le projet de travaux sur le bâtiment local commercial sur la commune de Coise, s'inscrit dans le respect des orientations de projets soutenus par le département en matière de Développement local /Aménagement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier auprès des services du Département du Rhône, à savoir :

Montant HT des travaux : 596 960 € HT

- Fonds Propres	138 210 €
- DETR	308 750 €

- Département Rhône

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

1 150 000 €
Reçu en préfecture le 19/05/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 069-216900621-20230511-03_05_23-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

1° - DE DEPOSER auprès des services du Département du Rhône un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet collectivité.

2° - CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Arnaud MOUNIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe BONNIER

